Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLOW

ID: 079-200041317-20211213-C__15_12_2021-DE



Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 06 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 13 décembre 2021

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA CAN ET LES COMMUNES MEMBRES

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Christelle CHASSAGNE à Nicolas VIDEAU, Thibault HEBRARD à Valérie BELY-VOLLAND, Christine HYPEAU à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à François GUYON, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Anne-Lydie LARRIBAU, Mélina TACHE à Lydia ZANATTA.

Titulaire absent suppléé:

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Michel PAILLEY.

<u>Titulaire absent excusé</u>:

Jean-Michel BEAUDIC.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : François GUYON



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ENTRE LA CAN ET LES COMMUNES MEMBRES

Monsieur Claude BOISSON, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-7-1 par renvoi à l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, CJCE affaire C-480/06 du 9 juin 2009 Commission/RFA;

La Communauté d'Agglomération du Niortais ne disposant pas de moyens propres pour assurer ses compétences en matière d'entretien et de fonctionnement de certains équipements mis à disposition par les communes, a conventionné des prestations de services auprès des collectivités citées ci-dessous.

Les équipements et collectivités concernés sont les suivants :

Equipements	Collectivités
Médiathèque Louis Perceau	Commune de Coulon
Médiathèque L'île aux livres	Commune de Magné
Médiathèque Georges Louis Godeau	Commune de Villiers en Plaine
Médiathèque Léonce Perret	Commune de Chauray
Ecole de musique Jean Deré	Commune de Chauray
Centre aquatique les Fraignes	Commune de Chauray
Château de Mursay	SIC Echiré – Saint Gelais - Saint Maxire
Aire de Petit passage	SIC Echiré – Saint Gelais - Saint Maxire

Les conventions actuellement en vigueur seront échues le 31 décembre 2021. Il est donc proposé de conventionner de nouveau pour une durée de 5 ans renouvelable une fois pour la même période à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les conventions de prestations de services citées ci-dessus avec la collectivité concernée ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 079-200041317-20211213-C__15_12_2021-DE

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué à signer les dites conventions avec chaque collectivité.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué